CHAMBRE DES MÉTIERS LUXEMBOURG

FORMATION CONTINUE

5815F

FORMATION POUR TRAVAILLEURS DÉSIGNÉS DU SECTEUR ARTISANAT GROUPE A (1-15 SALARIÉS)

Zielgruppe

Les personnes désignées par leur employeur pour implémenter les règles de sécurité et de santé au sein de l'entreprise.
Les entreprises actives dans le secteur de la construction ou du parachèvement/génie technique du bâtiment sont invitées à contacter l'IFSB ou le Centre de Compétence pour s'inscrire à la formation 'Travailleur Désigné - Groupe A'.

Ziele

Former la personne désignée par l'employeur en matière de sécurité et de santé dans l'entreprise, suivant l'obligation découlant du règlement grand-ducal du 9 juin 2006 relatif à la formation des travailleurs désignés

Inhalt

- Présentation des missions et de la fonction du travailleur désigné
- Législation concernant la sécurité et la santé sur le lieu de travail
- La santé au travail
- Les accidents de travail et de trajet, les incidents graves et les maladies professionnelles - Les machines et les équipements de travail
- Méthode d'analyse et d'évaluation des risques
- Les facteurs de risques et mesures de prévention
- Management opérationnel de la sécurité et de la santé
- Principes généraux de la prévention

PREIS
280 €

SPRACHEN
FR

DAUER
12 Std

ORT(E)
Chambre des Métiers

DATEN
Sessions 2027

März	16.03 – 23.03
Okt.	05.10 – 12.10

ONLINE-ANMELDUNG

Finden Sie alle unsere Kurse auf unserer Website und melden Sie sich mit nur wenigen Klicks an!
formations.cdm.lu/weiterbildung/kurse

KONTAKT

2, Circuit de la Foire Internationale
L-1347 Luxembourg-Kirchberg
B.P. 1604 · L-1016 Luxembourg

T.: (+352) 42 67 67 - 530
F.: (+352) 43 40 67
E.: formation.continue@cdm.lu

Scannen Sie den QR-Code, um sich anzumelden!